

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DE BAT DU JEUDI 22 MAI 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE DE BAT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le **Jeudi 22 mai 2025**, sous la présidence de Monsieur Olivier MEHATS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mai 2025**

Étaient présents :

M. MEHATS Olivier, M. DUVIGNAC Michel, M. COURDILLE Philippe, Mme BORTOLUZZI Béatrice, M. LEREDU Jean-Paul, M. SIMONNEAU Florent, Mme HÜGELMANN Caroline, Mme MEYRAND Vanessa, M. LEVEAU Éric , M. POIRIER Aymeric.

Absente excusée : Mme GAUBUSSEAU Camille

La séance a été ouverte à 19h sous la présidence de Monsieur Olivier MEHATS qui, après l'appel nominal, demande s'il y a un volontaire pour établir le procès-verbal de la séance, M. COURDILLE Philippe propose sa candidature.

Dans un premier temps, le compte rendu du précédent conseil est accepté à l'unanimité.

2) INFORMATION DIVERSES

ABANDON PROJET AMÉNAGEMENT BOURG

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que pour le projet d'aménagement du bourg, les contraintes rencontrées pour son financement et l'absence de réponses précises quant au montant de certaines subventions rendent impossible sa réalisation d'ici la fin de ce mandat. Le projet est donc abandonné. Cependant les éléments du dossier seront conservés afin que la prochaine équipe municipale puisse éventuellement reprendre ce projet si la situation s'avère plus favorable.

DEVIS TRAVAUX ÉCOLE

Lors du précédent conseil en date du 03/04/2025, il a été évoqué un problème concernant le plancher de la salle de classe. Suite au passage d'un artisan, il a été envisagé une solution consistant à déposer ce plancher pour le remplacer par un sol béton pour un montant de 16 392 € HT. Une autre solution est proposée par l'entreprise Chaiarotto de Branne, consistant à une remise en état du plancher et à sa vitrification afin de réduire les problèmes de poussières ainsi qu'une amélioration de sa ventilation afin d'éliminer le problème d'humidité constaté. Cette solution se révèle de plus, moins onéreuse puisque le devis proposé s'élève à 7894,12 € HT. Cette dernière solution est donc retenue.

DEVIS VOLETS PRESBYTÈRE

Les devis demandés précédemment pour le remplacement de 3 paires de volets du presbytère ayant été considérés comme trop élevés, il a été demandé un nouveau devis auprès de l'entreprise Etcheberry de Saint-Pierre-de-Bat. Ce dernier s'élevant à 1980 € TTC et étant le moins di-

sant il est décidé de l'accepter. Le remplacement des volets usagés devrait donc se faire rapidement.

FÊTE DU LAVOIR

La date de notre traditionnelle fête du lavoir a été fixée cette année au dimanche 29 juin. Comme d'habitude la municipalité offrira les grillades et nous invitons les Pétrusquains à amener un plat de leur choix pour le partager au cours du repas champêtre apprécié de tous. Les plus courageux pourront bien sûr participer au nettoyage du lavoir et de ses environs à partir de 10 h . Un flyer sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

EXPOSITION TERRE D'OMBRES

Le week-end du 06 au 08 juin, l'association « Terre d'ombres propose sa deuxième exposition au sein du village. Le programme que vous pouvez consulter à la salle polyvalente et aussi sur [le site Internet de la commune](#), comporte notamment en point d'orgue, une performance le dimanche 08 juin à 15 h avec l'exposition d'une fresque d'une longueur de 50 m qui sera filmée avec l'aide d'un drone. La municipalité qui est partenaire de cette manifestation, espère vous voir nombreux à ce rendez vous.

3) QUESTIONS DIVERSES

- Michel Duvignac, en charge du dossier de la voirie, informe l'assistance que la commission voirie de la CDC a retenu cette année pour notre commune la réfection de la rue du moulin avec la pose d'un revêtement bicouche. Il est prévu également la mise en place d'un dispositif afin de faire ralentir les véhicules empruntant cette rue et toujours plus nombreux !
- Toujours au sujet du trafic de cette rue, il est demandé si la commune de Porte-de-Benauges ne pourrait pas être consultée afin de mettre en place un « sens interdit sauf riverains » dans les 2 sens, y compris chemin du Cam ainsi que son prolongement. La commune de Porte-de-Benauges va être contactée pour connaître son avis sur ce dispositif.
- Il est signalé que certaines personnes ne respectent pas les horaires de tonte le week-end. Pour rappel, voici ci-dessous les horaires où celle-ci est autorisée en gironde :

En semaine du lundi au vendredi	:	de 8 h 30 à 12 h et de 14 h30 à 19 h 30
Le Samedi	:	de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h
Le Dimanche et les jours fériés	:	de 10 h à 12 h

La séance est levée à 20 h